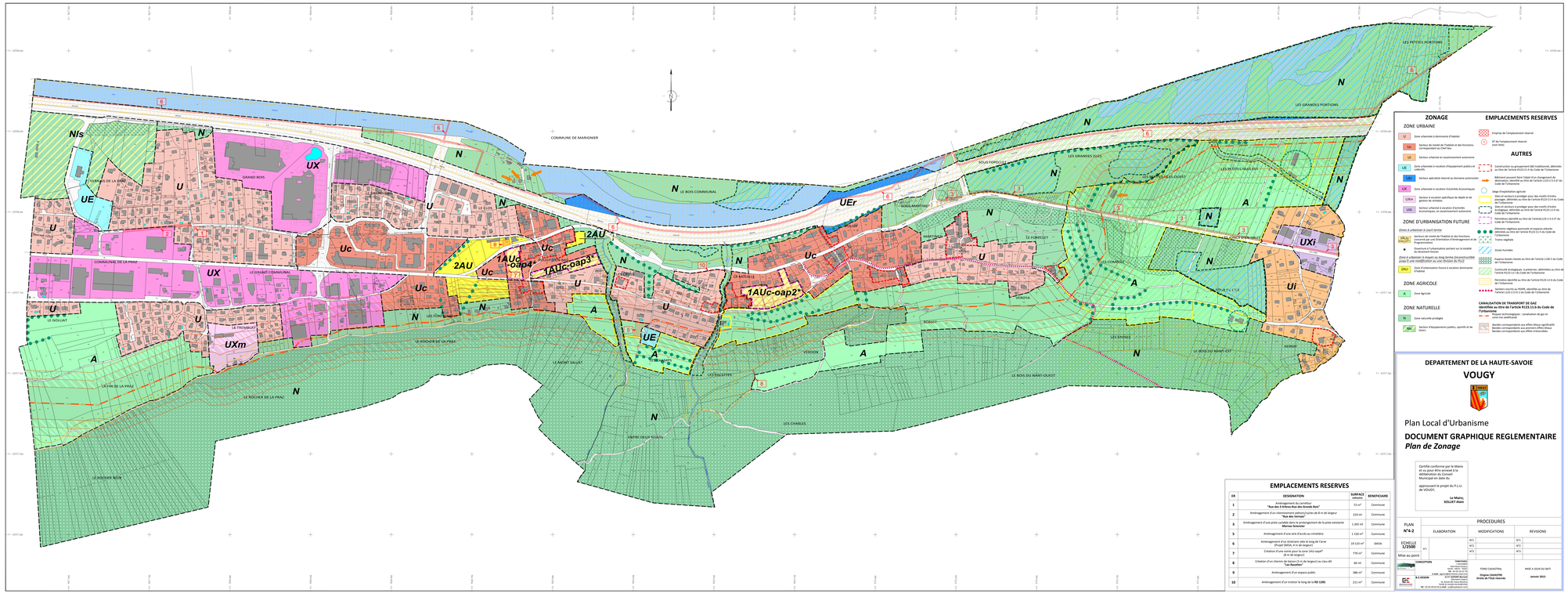

ZONAGE

ZONE URBAINE

U	Zone urbanisée à dominante d'habitat
Uc	Secteur de mixité de l'habitat et des fonctions économiques au Chef-lieu
Ua	Secteur urbanisé en assainissement autonome
UE	Zone urbanisée à vocation d'équipement publics et collectifs
UEr	Secteur spécialisé réservé au domaine autoroutier
UX	Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
UXm	Secteur à vocation spécifique de dépôt et de gestion de ventoux
UXi	Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, en assainissement autonome

ZONE D'URBANISATION FUTURE

Zones à urbaniser à court terme

1AU (Nbre)*	Secteurs de mixité de l'habitat et des fonctions concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
●	Ouvertures à l'urbanisation portant sur le totalité du secteur concerné

Zone à urbaniser à moyen ou long terme (inconstructible jusqu'à une modification ou une révision du PLU)

2AU	Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

ZONE AGRICOLE

A	Zone Agricole

ZONE NATURELLE

N	Zone naturelle protégée
Nls	Secteur d'équipements publics, sportifs et de loisirs

EMPLACEMENTS RESERVES

	Emprise de l'emplacement réservé
5	N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

	Construction ou groupement bâti traditionnel, délimités au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifié au titre de l'article L123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme
	Siège d'exploitation agricole
	Sites et ensembles à protéger pour des motifs d'ordre écologique, paysager, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Sites et ensembles à protéger pour des motifs d'ordre écologique, paysager, en assainissement autonome au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Périmètres identifié au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
	Éléments végétaux ponctuels et espaces arborés protégés, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Trame végétale
	Zones humides
	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
	Zone tampon de 10 mètres, à préserver, délimitée au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Périmètres identifié au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
	Périmètres inscrits au PDIPR, identifiés au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ
Au titre du titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme

	Risques technologiques : canalisation de gaz et voie non aedificandi
	Bandes correspondants aux effets létaux significatifs
	Bandes correspondants aux effets irréversibles

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du carrefour **"Rue des 3 Arbres-Rue des Grands Bois"**	72 m²	Commune
2	Aménagement d'un cheminement piétons/cycles de 8 m de largeur **"Rue des Vernets"**	210 m²	Commune
3	Aménagement d'une porte cyclable dans le prolongement de la pente existante **Maurice Sonnier**	1 265 m²	Commune
5	Aménagement d'une aire d'accès au cimetière	1 150 m²	Commune
6	Aménagement d'un itinéraire vélo le long de l'axe (Projet DASA, 4 m de largeur)	19 510 m²	SMDA
7	Création d'une voirie pour la zone 1AUc-oap4* (8 m de largeur)	770 m²	Commune
8	Création d'un chemin de **4 mètres** (4 m de largeur) au Lieu-dit **Le Bosset**	66 m²	Commune
9	Aménagement d'un espace public	386 m²	Commune
10	Aménagement d'un trottoir le long de la **RD 1205**	211 m²	Commune

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VOUGY

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de Zonage

Certifié conforme par le Maire et ne pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

approuvant le projet du P.L.U. de VOUGY,

Le Maire,
SOULET Alain

PLAN	PROCEDURES		
N°4.2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ÉCHELLE 1/2500	N°1	N°1	N°1
		N°2	N°2
Mise au point		N°3	N°3

DESCRIPTION
SARL
Géomètres-Topographes
Les Bouis Rouges
74370 PRINGY
e-mail : sarl-cyrille-et-denis.chr.fr
Tél : 04 50 68 00 64 - Fax : 09 72 14 00 64
N.I DESIGN
Agence de Communication
Graphisme & Multimédia
Les Bouis Rouges
74370 PRINGY
Tél : 04 50 68 00 64 - e-mail : info@ni-design.fr

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU 04/11
Janvier 2015